



## CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du 2 JUILLET 2021

## COMPTE RENDU INTEGRAL

Affiché en exécution de l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le deux juillet deux mille vingt et un à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE, sous la Présidence de Madame Liliane LUGOL, Maire de LALBENQUE.

**Etaient présents** : CHARONNAT Serge, COQUOIN Magali, DELON Kévin, DELPECH Marie, DOLO Stéphane, LEZOURET-CONQUET Myriam, MARZIN Jacques, MOLES Géraldine, NODARI Sébastien, ROCHE Marie-Joëlle, ROUSSEAU Paméla, SUDRES Philippe, Marion VILLETTE.

**Etaient absents excusés et ayant donné procuration** : Monsieur Guillaume BISMES a donné procuration à Marion VILLETTE, Monsieur Kévin DELON a donné procuration à Philippe SUDRES, Charles LONJOU a donné procuration à Marie DELPECH, Sylvie PAGES-GRATADOUR a donné procuration à Magali COQUOIN, Catherine REBIERE a donné procuration à Stéphane DOLO.

**Absent excusé** : Monsieur Jacques POUGET.

Monsieur Jacques MARZIN est désigné secrétaire de séance.

Rappel de l'ordre du jour :

- 1 – **Convention pré-opérationnelle avec l'Etablissement Public Foncier d'Occitanie**
- 2 - **Projet de tarification sociale de la cantine scolaire**
- 3 – **Plan de relance : mesure « soutien de certaines cantines scolaires »**
- 4 – **Fixation du coût par élève pour les frais de fonctionnement des écoles**
- 5- **Modifications des effectifs**
- 6 – **Attribution de subvention aux associations et participation aux sorties scolaires**
- 7 – **Convention de mise à disposition de locaux pour les services de la communauté de communes : ALSH intercommunal – Relais d'assistantes maternelles itinérantes**
- 8 – **Avenants au marché de rénovation de l'atelier municipal**
- 9 – **Questions diverses**

En préambule, Monsieur Bourhoven de l'entreprise ASSTECH et le Lieutenant FAUREL sont venus présenter le schéma directeur de défense extérieur contre l'incendie (D.E.C.I). Il a été fait les rappels réglementaires, un état des lieux complet.

La commune possède 43 poteaux incendie existants, 20 sont aux normes, dont 15 sont en agglomération, 3 sont à vérifier et 20 inutiles, 1 citerne et 2 plans d'eau dont 1 fiable avec peu de couverture.

Des préconisations sont proposées : pour la D.E.C.I existante : numérotation, réparation, entretien et contrôle. Pour la D.E.C.I à créer : 1 à 5 bornes et 25 réserves d'eau (citerne souple au sol, citerne enterrée en majorité de 60m3 hors zone bâtiment agricole (120 à 240 m3) ou artisanal.

Un programmation de travaux est présenté pour une couverture à 95% de la population et des zones constructibles, soit un coût estimatif de travaux de 377 000 € HT.

Cette programmation est nécessaire pour élaborer un programme pluriannuel et petit à petit prévoir les équipements nécessaires. Un financement est possible sur ce type de travaux (Etat, Région).

Le compte rendu du 4 juin 2021 est approuvé à la majorité avec 15 voix POUR et 4 voix CONTRE (Jacques POUGET, Géraldine MOLES, Stéphane DOLO et Catherine REBIERE)

Monsieur Jacques POUGET s'excuse mais quitte la séance avant d'aborder l'ordre du jour car il est contre les observations de Kévin DELON sur la dette.

Information sur les décisions prises depuis la dernière séance :

**2021-10** : A partir de l'ouverture de la saison 2021, les tarifs de la piscine municipale de Lalbenque sont fixés comme suit :

<b>TARIF BAIGNADE</b>		
Détail	Enfants (gratuit pour les moins de 5 ans)	Adultes (à partir de 18 ans)
Tarif Après-Midi	2.50 €	3.50 €
Tarif Soir	1.50 €	2.50 €
<b>Carte 10 entrées après-midi</b>	22.00 €	32.00 €

<b>COURS : LECONS DE NATATION ENFANT / ADULTE</b>	
1 séance de natation (45 mn)	13 €
Forfait 10 séances	120 €

<b>COURS : AQUAGYM/AQUAFITNESS/AQUADOS ADULTE</b>	
1 séance d'aquagym (1 h)	8.5 €
Forfait 10 séances	70 €
Forfait 20 séances	130 €

<b>ACTIVITE JEUNE : PETIT SAUVETEUR (de 8 à 16 ans)</b>	
Forfait 10 séances	20 €

<b>Autres tarifs : autres services</b>	
Groupe scolaire : écoles du territoire de la CCPLL + 3 RPI* limitrophes	gratuit
Groupe scolaire : écoles <b>hors</b> territoire de la CCPLL et des 3 RPI limitrophes	1 €/l'entrée
Groupe scolaire : collège, lycée	1 €/l'entrée
Centre de loisirs, colonies, établissements :	1.5 €/l'entrée

\*RPI limitrophes : (Belfort du Quercy, Montdoumerc, Fontanes) – (Aujols, Cieurac, Flaujac-Poujols) – (Varaire, Concots, Lugagnac)

<b>Autres tarifs : autres services</b>	
Boissons	2 €
Boissons (eau)	1 €
Glace (glace à l'eau)	1 €
Glace (barres glacée, etc...)	2 €
Goûter salé	0.30 € et 0.50 €
Goûter sucré	0.50 € et 1 €

**Point sur les activités de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne :**

Mme Liliane LUGOL laisse la parole à Jacques MARZIN, Vice - Président à la CCPLL.

Monsieur MARZIN fait un petit point sur les Phosphatières du Cloup d'Aural de Bach, les 21 ans cette année avec des animations durant tout le week-end (2-3 et 4/07). L'attribution du marché de maîtrise d'œuvre sera faite prochainement.

## ORDRE DU JOUR

### Point sur les décisions prises lors de cette séance

#### 1 – Convention pré-opérationnelle avec l’Etablissement Public Foncier d’Occitanie

Madame le maire présente le projet de convention de pré financement avec l’établissement public foncier d’Occitanie et la communauté de communes, cosignataire.

Il est habilité à procéder à toutes les acquisitions foncières et opérations immobilières de nature à faciliter les opérations d’aménagement. Il contribue à la définition et la mise en œuvre de stratégies foncières pour favoriser le développement durables des territoires et la lutte contre l’étalement urbain.

Cette convention est d’une durée de 5 ans. A l’issue, elle ne peut pas être renouvelée, elle est transformée en convention opérationnelle.

L’engagement financier d’EPF est fixé à 310 550 €. Ce montant correspond à une évaluation par l’EPF de fonciers vacants ou terrains qui pourraient éventuellement être acquis par la commune dans le cadre d’une stratégie foncière à long terme.

**Après examen, l’assemblée valide à la majorité avec une abstention celle de Sylvie PAGES-GRATADOUR la convention avec l’EPF et autorisation au maire pour la signer.**

#### 2 - Projet de tarification sociale de la cantine scolaire

Madame le Maire vous présente dans un premier temps le bilan financier de l’activité du restaurant scolaire pour l’année 2020-2021, le coût de revient du service pour un repas est de 4.36 €.

La tarification appliquée est en cours depuis le 1/09/2019, la mise en place des quotients familiaux datent de septembre 2011, pour rappel, ils sont les suivants :

<b>TARIFICATION ACTUELLE</b>			
<b>Pour les repas consommés sur place</b>			
Tarification 2019-2020	<i>QUOTIENTS FAMILIAUX</i>		
	<b>QF &lt; 450</b>	<b>450 &lt; QF &lt; 700</b>	<b>QF &gt; 700</b>
Maternelles	<b>3.15 €</b>	<b>3.30 €</b>	<b>3.45 €</b>
Elémentaires	<b>3.20 €</b>	<b>3.45 €</b>	<b>3.55 €</b>

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, en application de l’une des mesures de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l’État soutient les communes rurales fragiles pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Ils bénéficient ainsi d’au moins un repas complet et équilibré par jour, ce qui favorise leur concentration et le bon déroulement des apprentissages tout en participant à leur inclusion sociale et à la réduction des inégalités dès le plus jeune âge.

Le dispositif de l’Etat mis en place en avril 2019 vient d’être renforcé en avril 2021 avec une aide de l’Etat sous forme d’une convention triennale avec une prise en charge de 3 € pour les communes appliquant le tarif d’un 1 € sur une ou plusieurs tranches.

Après un long travail fait par les élus et ensuite validé par la commission affaires scolaires, la nouvelle proposition de tranches de quotients familiaux est la suivante :

Le détail est le suivant :

<b>ELEMENTAIRE</b>				
<b>QF &lt; 700</b>	<b>701 &lt; QF &lt; 850</b>	<b>851 &lt; QF &lt; 1100</b>	<b>1101 &lt; QF &gt; 1350</b>	<b>QF &gt; 1351</b>
<b>1.00 €</b>	<b>2.20 €</b>	<b>3.20 €</b>	<b>3.60 €</b>	<b>3.80 €</b>

  

<b>MATERNELLE</b>				
<b>QF &lt; 700</b>	<b>701 &lt; QF &lt; 850</b>	<b>851 &lt; QF &lt; 1100</b>	<b>1101 &lt; QF &gt; 1350</b>	<b>QF &gt; 1351</b>
<b>1.00 €</b>	<b>2.00 €</b>	<b>3.00 €</b>	<b>3.40 €</b>	<b>3.60 €</b>

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la création de nouvelles tranches de quotients familiaux, la validation de la mise en place de la tarification sociale avec une large tranche à 1 €, et la validation de la convention triennale « tarification sociale des cantines scolaires » prise en charge par l'Etat des repas à 1 € avec le versement de 3 €.**

### **3 – Plan de relance : mesure « soutien de certaines cantines scolaires »**

Madame le Maire propose à l'assemblée de déposer un dossier d'aide dans le cadre de France Relance. Ce dispositif de soutien spécifique vise à aider des petites communes à investir pour la mise en place des mesures issues de la loi n°2018-938 du 30/10/2018, dite « loi EGAlim » dans leur restaurant scolaire.

Le Décret n° 2021-126 du 6 février 2021 et l'arrêté à cette même date relatif au soutien de certaines cantines scolaires dans le cadre du plan de relance propose une liste des biens et prestations éligibles.

L'aide s'adresse notamment aux communes bénéficiaires de la fraction cible de la dotation de solidarité rurale (DSR cible) en 2020, ce qui est le cas de la commune de Lalbenque.

Cette aide permettra de financer au choix des collectivités concernées :

- l'achat d'équipement et de matériel nécessaires à la cuisine et la transformation de produits frais ;
- des formations du personnel de cuisine ;
- des investissements pour moderniser la cantine, notamment pour l'acquisition d'alternatives aux contenants plastiques ;

La commune, en fonction du nombre de repas fabriqués, peut prétendre à un montant d'aide de 33 600 €.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité la proposition de déposer un dossier d'aide pour le restaurant scolaire et autorise le maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires.**

### **4 – Fixation du coût par élève pour les frais de fonctionnement des écoles**

Comme chaque année, en fin d'année scolaire, il est effectué le calcul du coût de l'élève de l'école maternelle et du coût de l'élève de l'école élémentaire afin de présenter aux communes les frais de fonctionnement.

Le coût/élève pour l'école maternelle est de 1434 € (en 2018-2019 et 2019-2020 : 1280 €)

Le coût/élève pour l'école élémentaire est de 565 € (en 2018-2019 et 2019-2020 : 640 €)

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité le coût par élève pour l'école maternelle et l'école élémentaire, à savoir 1434 € et 565 € à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.**

### **5- Modifications des effectifs**

Comme chaque année, il convient de faire le point sur le personnel qui travaille sur le groupe scolaire et les autres services si nécessaire.

#### **Au niveau du service animation :**

Les créations font suite à une augmentation du temps de travail de 3 agents :

Création d'un poste à 17h/semaine (adjoint d'animation)

Création d'un poste à 12.5 h/semaine (adjoint d'animation)

Création d'un poste à 17 h /semaine (adjoint d'animation)

Dans un deuxième temps, les suppressions seront à valider après saisine du comité technique :

Suppression poste à 10 h (adjoint d'animation)

Suppression poste à 10 h (adjoint d'animation)

Suppression du poste à 15.5h/semaine (adjoint d'animation)

**Au niveau du service technique** : au conseil du 7/05/2021, le conseil municipal a pris une délibération n°2021-05-5 pour créer un emploi saisonnier à temps complet 35 h pour un mois. Après examen des plannings de l'été du service technique, il s'avère nécessaire de créer deux emplois saisonniers à 20 h/semaine pour un mois.

#### **Au niveau du service administratif**

-création d'un emploi occasionnel à 15 h/semaine à compter du 13/09 pour une durée de 6 mois,

-création d'un emploi occasionnel à 5 h/semaine à compter du 3/08/2021 pour une durée de 3 mois,

-remplacement d'un agent en congé maternité à partir du 01/09/2021 à temps non complet 26h/semaine avec convention avec le service de remplacement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Lot.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité :**

**\*l'ensemble des créations de postes énumérées ci-dessus,**

**\*la création d'emploi saisonnier, occasionnel,**

**\* l'autorisation donnée au maire pour signer les contrats à venir et la ou les conventions de mise à disposition avec Prosport (Lot) pour compléter les besoins.**

## **6 – Attribution de subvention aux associations et participation aux sorties scolaires**

**L'assemblée valide à l'unanimité** deux demandes de participations à des sorties scolaires des collèges Emile Vaysse à Castelnaud-Montraiet et St Thérèse à Lalbenque et attribue un montant forfaitaire de 45 €/élève.

**L'assemblée valide à l'unanimité** l'attribution d'une subvention de 400 € pour le comité des fêtes de ST GENIES pour l'organisation de la fête annuelle du 29/08/2021.

## **7 – Convention de mise à disposition de locaux pour les services de la communauté de communes : ALSH intercommunal – Relais d'assistantes maternelles itinérantes**

La communauté de communes du pays de LALBENQUE-LIMOGNE nous sollicite pour deux conventions :

\*une refonte de la convention de mise à disposition des locaux du groupe scolaire pour l'activité du centre de loisirs les mercredis, petites vacances et grandes vacances. Ces locaux sont loués pour une partie au tarif initial de 600 €/mois et à titre gratuit pour d'autres depuis septembre 2008. Une autre tarification sera prise en compte à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 par décision du maire.

\*la deuxième, c'est une convention pour la mise à disposition de la salle des fêtes de lalbenque pour l'activité du relais d'assistante maternelle itinérante tous les jeudis matins durant la période scolaire. Cette mise à disposition sera de 500 €/an.

**Après examen et délibération, l'assemblée valide à l'unanimité les deux propositions de conventions et autorise le maire à les signer.**

## **8 – Avenants au marché de rénovation de l'atelier municipal**

Pour le lot 5 : Menuiseries

Le montant de l'avenant est de : 3 142.50 € HT soit 3 771 € TTC.

Le montant total du marché initial est de 9 968.63 € HT soit 11 962.35 € TTC.

Le montant du marché initial avec avenant est de 13 111.13 € HT soit 15 733.35 € TTC.

Pour le lot 6 : Plomberie

Le montant de l'avenant n°1 est de : 2 231.57 € HT soit 2 677.88 € TTC.

Le montant total du marché initial est de 8 999.93 € HT soit 10 799.91 € TTC

Le montant du marché initial avec avenant est de 11 231.50 € HT soit 13 477.80 € TTC.

**L'assemblée valide à l'unanimité les avenants nécessaires pour la continuité de la rénovation de l'atelier municipal pour le lot 5 menuiseries et le lot 6 plomberie.**

## **9 – Questions diverses**

Le tirage au sort des jurys d'assise pour 2022 : Comme chaque année, chaque collectivité doit participer à un tirage au sort dans la liste électorale pour constituer la liste du jury d'assises.

La commune de LALBENQUE doit tirer au sort 6 noms, ces noms sont communiqués directement au Tribunal de Grande Instance de Cahors, sur les 6, il y aura au final 2 jurés.

Le résultat est le suivant :

- Mathieu Brunet
- Hélène Réland
- Bernadette Armand
- Sandrine Itnup
- Yves Dupont
- Brigitte Miquel

Les autres observations seront contenues dans la version intégrale.

Plus aucune question à l'ordre du jour, Madame le Maire clôture la séance à 22 h 45.

A LALBENQUE, le 8 juillet 2021

Le Maire

*Signé*

Liliane LUGOL.

*Le compte rendu a été approuvé en séance du 2/07/2021 à la majorité, Catherine REBIERE s'est abstenue de cette séance car elle était absente.*